



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° **05 BIS** /AAONO-PU/CM/CIPM/SIGAMP/2026 DU **13/07/2026**

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH A MBOULAYE 1, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) – Exercice 2026

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement Publics au titre de l'Exercice 2026, le Maire de la Commune de Mandjou lance pour le compte de la Commune de Mandjou un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les **travaux de construction d'un Forage équipé d'une PMH à Mboulaye 1, dans la Commune de Mandjou, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.**

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Installation et implantation ;
- Travaux de foration ;
- Equipement - Développement - essai de débit ;
- Superstructure ;
- Moyen d'exhaure ;
- Analyse des eaux et équipements des bénéficiaires

Allotissement

Les travaux sont subdivisés en **un lot unique**.

3- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
01	Construction d'un Forage équipé d'une PMH à Mboulaye 1	8 500 000 (Huit millions cinq cent) francs CFA
Soit un total de Huit millions cinq cent (8 500 000) FCFA TTC		

4- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de *trois (03)* mois calendaires par lot. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des présents travaux est de **8 500 000 (Huit millions cinq cent) Francs CFA.**

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Cameroun au titre de **l'Exercice 2026** sur la ligne **d'imputation budgétaire n° 60 27 291 1 33000003 0411464211**

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **hors ligne exclusivement**.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbrée, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **170 000 (Cent soixante-dix mille) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les **services du Maire de la Commune de Mandjou** aux heures ouvrables au **Bureau du SIGAMP de la Commune de Mandjou** dès publication du présent avis.

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au **Bureau du SIGAMP de la Commune de Mandjou** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des *frais d'achat du DAO* de **15 000 (Quinze mille) Francs CFA**, payable à **la recette Municipale de la Commune de Mandjou**.

12- Remise des offres

13- Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir au **Service Technique** de la **Commune de Mandjou** Tel 690 91 27 91, au plus tard le **05/08/2026 à 09** heures précises et portera les mentions suivantes

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°_05_/AAONO/CM/CIPM/SIGAMP/2026 DU 13/07/2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH A MBOULAYE 1, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST,

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

14- Recevabilité des plis

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. **Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.** Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **05/08/2026 à 10 heures** par la **Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Mandjou** dans la **salle des Actes de la commune de Mandjou**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

16-Critères d'évaluation

17.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

17.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- Production d'une méthodologie d'exécution des travaux..... Oui/Non
- la capacité financière d'au moins Dix millions (10 000 000) francs CFAOui/Non
- Absence de l'attestation de visite de site signé sur l'honneur par le soumissionnaireOui/Non
- CCTP, CCAP paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière pageOui/Non
- Existence d'un planning des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif ..Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

17-Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées*.

18-Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire de plus d'un lot.

Au cas où un soumissionnaire serait le moins disant pour plus d'un lot, le Maître d'Ouvrage lui attribuera les lots selon les conditions prévues dans le RPAO.

19-Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

20-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Commune de Mandjou, service du SIGAMP, téléphone 690 91 27 91.**

21-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC** au numéro 1517, l'**Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)** (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

Mandjou, le 13/07/2026

Le Maire de la Commune de Mandjou

AUTORITE CONTRACTANTE



*Djoni Kassala
Innocent Frédéric
MAIRE*

Copie :

- DD/MINMAP/LD
- ARMP/EST
- Président CIPM/CM
- Affichage chrono